

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LARRESSINGLE**

**SEANCE DU 02 OCTOBRE 2015**

Nombre de Conseillers  
En exercice : 11

Présents : 11  
Votants : 11

L'an deux mille quinze, le deux octobre à 21 H, le conseil municipal de la commune de LARRESSINGLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Xavier FERNANDEZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2015

**Objet : armoiries**

Présents : M. Xavier FERNANDEZ, Mmes Graziella FREGONESE, Geneviève MUSIN, Dorothee BRACH, Marie-Françoise GERTNER, Laurence RIBES, MM. Michel BLANCONNIER, Dominique BRIAND, Gérard CECELLE Jean-Pierre DAL CORSO, Alexandre ROSSI.

Absent : Néant

*Mme Graziella FREGONESE a été élue secrétaire de séance.*

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet héraldique de la commune a été étudié par la Commission Nationale le 4 juin 2015.

Ce blason constitue un document historique dont la commune pourra faire usage pour ses représentations officielles.

En application de la loi du 5 avril 1884, les communes disposent de la souveraineté relative en matière d'armoiries.

La délibération du conseil municipal qui en aura accepté la composition est l'acte officiel par lequel le blason communal acquiert son existence légale. Il s'ensuit que la description officielle de ce blason qui figure au texte de la délibération devient la description officielle de ces armoiries.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**ADOpte comme emblème de la commune**, le blason présenté ci dessous



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Xavier FERNANDEZ

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'envoi en sous-préfecture le 22/10/2015  
Et de la publication le 22/10/2015

